

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13-2026

COMMUNE
DE
CHARETTE
38390

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge PUYPE pour l'ouverture de la séance, doyen de l'assemblée pour l'élection du Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 11
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SURNON Francis, CROZAT Charles, COMBET Christophe, VIGIER Gwendoline, TOURNIER Caroline, VEGNANT Karine, DUPUI Jean-Baptiste

Date de :

- La convocation : 16/03/2026
- l'affichage : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

Objet de la Délibération : **Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge du Conseil Municipal**

Rapporteur : Serge PUYPE

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

Il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : **Serge PUYPE**

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :


Nombre de bulletins	:	11
Bulletins blancs ou nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	6
A obtenu Serge PUYPE	:	11 voix

➔ **Serge PUYPE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Maire de la commune de Charette**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Pascale CLEYET



Le Maire,

Serge PUYPE



The official stamp of the Mayor of Charette is circular, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHARETTE' and '(Sère)' at the bottom.